Thaïlande Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2026

Résumé exécutif

Je n'ai pas reçu d'instruction avec ce texte, donc j'ai supposé que vous vouliez la même chose que pour le précédent : une traduction fidèle en français, sans modification. Si vous préférez une version révisée en anglais, dites-le-moi.

En 2025, les navires de pêche thaïlandais opérant dans la zone de compétence de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) ont mené leurs activités de pêche exclusivement dans la zone économique exclusive (ZEE) thaïlandaise de la mer d'Andaman. La flottille comprenait 218 senneurs titulaires d'une licence, ciblant principalement les petites espèces pélagiques. Les captures totales déclarées d'espèces gérées par la CTOI se sont élevées à 18 925 tonnes, composées principalement de thon mignon (30,04 %), de thonine orientale (20,90 %), de listao (19,90 %), de bonitou (13,88 %) et de melva (13,51 %).

La Thaïlande a poursuivi la mise en œuvre de mesures de suivi des pêches et de vérification des captures, notamment les systèmes de surveillance des navires (VMS), les livres de bord de pêche, les déclarations de débarquement et les inspections au port. En 2025, 6,61 % des marées de pêche à la senne ont été contrôlées lors du déchargement des captures, les données de débarquement étant recoupées avec les livres de bord. Un échantillonnage scientifique mensuel au port, complété par un programme fondé sur des enquêteurs dans la province de Phang-nga, a soutenu l'analyse de la composition des captures et la collecte de données biologiques. Au total, 29 827 poissons ont été mesurés afin d'améliorer la disponibilité des données de taille pour les espèces gérées par la CTOI. Aucun observateur à bord n'a été déployé en 2025.

En ce qui concerne la protection de l'écosystème et la gestion des prises accessoires, aucune interaction d'oiseaux de mer avec les engins de pêche n'a été signalée par les navires thaïlandais opérant dans les eaux thaïlandaises, et aucune capture de requin bleu n'a été enregistrée. Le deuxième Plan d'action national pour la conservation et la gestion des requins de la Thaïlande a été adopté par le Comité national des pêches à la mi-2026. La Thaïlande a également maintenu des mesures de protection des tortues marines et mis en œuvre des plans et des réglementations nationaux concernant les oiseaux de mer et d'autres espèces écologiquement associées.

La Thaïlande n'a pas mis en place de système de suivi électronique (EMS) pour les navires de pêche opérant dans la ZEE thaïlandaise au titre de la résolution 22/04 de la CTOI ; par conséquent, un rapport néant est soumis pour cette section.

La Thaïlande reste déterminée à assurer une gestion responsable des pêches, la collecte et la communication des données, ainsi que la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion (MCG) de la CTOI afin de soutenir l'utilisation durable des thons et des espèces apparentées dans l'océan Indien

.